



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

*Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Municipal
République Française*

*Séance du 26 septembre 2023
à 18 heures 30*

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	20	27

Date de la convocation
20/09/2023

Date d'affichage
29/09/2023

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - COSTE Josiane - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - CACELLI Alex - RANC Sylvie - CRAPONNE Jean Louis - CUP Christine - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - RABERT Guylaine - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - ADAM Carole - PILLOT Marion - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

M. CLAUDE André a donné procuration à Mme MORETTI Karine.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. FILLIERE Thierry a donné procuration à M. CACELLI Alex.
Mme BOUIX Sandra a donné procuration à M. MALEN Serge.
M. BOLIMON Lionel a donné procuration à Mme PILLOT Marion.
M. COUSTON Rémy a donné procuration à Mme ADAM Carole.
Mme PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à Mme RANC Sylvie.

Secrétaire de séance : Mme RABERT Guylaine est nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.5.1 demande de subvention
DELIBERATION N° 2023-09-66

OBJET : PROGRAMME ACTION DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
POUR L'EFFICACITE ENERGETIQUE (ACTEE)

RAPPORTEUR : Monsieur FISCHER, adjoint délégué à la sécurité, à l'urbanisme et à l'environnement

Le programme Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Energétique (ACTEE), porté par la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies (FNCCR), vise à faciliter le développement des projets d'efficacité énergétique et de substitution d'énergies fossiles par des systèmes énergétiques efficaces et bas carbone pour les bâtiments publics en France métropolitaine.

Des financements pour les études et pour les actions de coopération pour la rénovation énergétique du patrimoine public sont ainsi disponibles et sont cumulables avec d'autres dispositifs.

Le Fonds CHÊNE est le principal outil de financement des collectivités pour la rénovation de leur parc tertiaire, au sein d'ACTEE+ (PRO-INNO-66), troisième édition du programme créé par arrêté ministériel le 28 novembre 2022.

Le délai de réalisation du programme « ACTEE+ » s'étend de septembre 2023 à décembre 2026.

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon va être candidate et intégrer le groupement coordonné par le Syndicat d'Energie Vauclusien (SEV) pour permettre de bénéficier de cet Appel à Projet pour son patrimoine bâti et celui des seize communes du territoire.

Le SEV 84 regroupe l'ensemble des candidatures pour les EPCI du Vaucluse et les communes gardoises du Grand Avignon (entente avec le SMEG). Le Grand Avignon fera le lien entre le SEV et les 16 communes, en coordonnant techniquement les projets et distribuant les financements (2023 à 2026).

Par conséquent, pour bénéficier des financements, la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon candidate, s'engage à réaliser les études correspondants (audits, prestations de maîtrise d'œuvre, SDIE et autres) afin de mettre en œuvre sa stratégie de rénovation énergétique globale et efficace des bâtiments.

Saison 1 (dépôt le 25 juillet 2023) : la 1ère candidature ACTEE a concerné Le Pontet, Sauveterre, Velleron, Saze et les services techniques du Grand Avignon

Saison 2 (dépôt le 3 nov. 2023) : en plus des collectivités précédentes, le programme ACTEE sera proposé à toutes les autres communes du Grand Avignon.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'élaborer notamment un schéma directeur immobilier (SDIE) permettant de prioriser des travaux d'amélioration de la performance énergétique et, le cas échéant, de s'engager sur d'autres outils ou prestations du programme ACTEE

Dans une logique de Programme Pluriannuel d'investissements, le SDIE permet de phaser les projets et d'élaborer une vraie stratégie immobilière, financière et énergétique du patrimoine. Ce SDIE qui permet d'avoir un visuel complet par bâtiment, serait également une opportunité d'intégrer une étude de mix énergétique par bâtiment (ex : solarisation des toitures et parking).

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 18 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le dépôt d'un dossier de candidature « saison 2 du programme ACTEE » intégrant, dans le cadre d'un groupement de commande, notamment la réalisation d'un schéma directeur immobilier pour la commune et le cas échéant d'autres outils ou types de prestations du programme.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/

Le Maire,
Serge MALEN



Le secrétaire de séance
Guylaine RABERT

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 29/09/2023
de la publication le 29/09/2023
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.